

Café Participatif des Bois Blancs - CPBB

Au Plus vite



C'est quoi?

Un lieu de rencontres et d'échanges au cœur du quartier des BB, où l'on boit un thé, où on sirote une bière, et où l'on mange bien. **Un café pour tous ! un lieu ressource** accueillant des initiatives individuelles, associatives, professionnelles ou citoyennes.

Les Activités

Au RDC :

Café - Cantine
Activité Traiteur
Toute petite épicerie

Aux étages :

Coworking
Espace Vie Associative
Hébergement de courte durée

Quel statut pour le café ?

Le CPBB est une SAS SCIC (**Société Coopérative d'Intérêt Collectif**)... En tant qu'usager, entreprise ou association, je peux devenir associé (1 associé = 1 voix). L'engagement **minimum** en tant **qu'usager** est de 250 € sur 5 ans (50€ par an).
Pour les **associations**, 500 € sur 5 ans (100€ par an).
Pour les **entreprises**, 1000 € en 1 fois

Les objectifs

Dimension Humaine

Réunir des associés motivés et engagés dans la construction des communs et dans l'animation d'un lieu de vie ouvert à tous, qui défende et pratique une économie écologique, sociale et solidaire (EESS).

Financier

60.000,00 € au capital

Comment participer?

Devenir Bénévole et/ou devenir **ASSOCIE(E)**

↳ Contact au auplusvitecafe@gmail.com

Pourquoi devenir ASSOCIÉ(E)?

- Car je soutiens la création d'un commerce de proximité, la fabrication et la distribution de biens et de services de qualité, et participant à la recherche d'un échange commercial équitable et au prix juste.
- Car je décide de ses orientations et assure sa pérennité.
- Car je valorise notre quartier.
- Car je soutiens la création d'emplois de proximité.
- Car tous ensemble nous donnons du sens au projet.

Concrètement...

Je deviens associé

Je remplis le bulletin de souscription et fais un apport au capital par chèque, espèces ou virement.

À quoi sert mon argent ?

À constituer le capital. Ce capital nous permettra d'engager les travaux, de débloquer l'emprunt auprès de la banque, et surtout de créer notre société.

Quel est mon engagement ?

Je participe aux Assemblées Générales de la Coopérative (au moins 1 fois par an).

Qu'est-ce que je risque ?

Mon risque est limité à hauteur de mon capital.

Puis-je récupérer mon capital ?

Oui, on entre et on sort de la société librement. Le capital peut être récupéré à tout moment à condition de ne pas mettre la société en difficulté, dans un délai de 5 ans maximum.